

VOTES PRIS EN CHAMBRE—*Suite.*

4. CENS ÉLECTORAL :—Motion de M. Mulock—sous forme d'amendement—demandant que le gouvernement présente un bill abolissant l'Acte du cens électoral, rejetée par 82 voix contre 39, 227.
5. COMPAGNIES, ACTE DES.—Motion de M. Foster proposant la seconde lecture, adoptée par 50 voix contre 24, 305.
6. DÉPENSES PUBLIQUES :—Motion de M. Mills (Bothwell) proposant de réduire les dépenses publiques, rejetée par 87 voix contre 57, 199, 200.
7. DOUANES :—Motion de M. McCarthy, sous forme d'amendement au bill (No 140) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des, rejetée par 115 voix contre 50, 292, 293.
8. JUGE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE :—Motion de M. Mulock (sous forme d'amendement) proposant de retrancher du bill (No 127) l'article qui augmente le traitement du juge local de la Colombie-Britannique, rejetée par 90 voix contre 57, 242, 243.
9. LACHINE, PONTS SUR LE CANAL :—Motion de M. Davies proposant de censurer le ministre des Chemins de fer au sujet de la construction de deux ponts à Montréal, sur le canal Lachine, rejetée par 102 voix contre 65, 177, 178.
10. LAURENTIDES, VILLE DES :—Motion de censure de M. Lavergne contre le ministre des Travaux Publics, au sujet de la location d'un certain édifice, devant servir de bureau de poste, rejetée sur division, 306.
11. LIEUTENANTS-GOUVERNEURS :—Motion de M. Mills (Bothwell), sous forme d'amendement, déclarant que le fait de permettre aux lieutenants-gouverneurs de rester en charge longtemps après l'expiration de leur commission, sans en donner les raisons, est un abus d'autorité de nature à déprécier le gouvernement responsable, rejetée par 106 voix contre 66, 277, 278.
12. LIQUEURS SPIRITUEUSES :—Motion de M. Flint, demandant que la fabrication l'importation et la vente des boissons enivrantes soient prohibées, suivie d'un amendement de M. Guillet proposant de différer l'étude de cette question, jusqu'à ce que le comité Judiciaire du Conseil privé impérial, saisi d'un appel à ce sujet, se soit prononcé sur la juridiction des législatures provinciales, et d'un sous-amendement de M. Taylor, ajoutant à cette considération, qu'il valait mieux attendre les résultats de la Commission qui avait été chargée de faire une enquête sur le trafic des spiritueux. Le sous-amendement est rejeté par 70 voix contre 51; l'amendement est adopté par 68 voix contre 57, et la motion principale, ainsi amendée, finalement adoptée, 170, 171, 172.
13. MANITOBA, ECOLES DE :—Motion de M. Laurier (sous forme d'amendement) déclarant que cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas traité la question des écoles de Manitoba comme l'exigeaient les meilleurs intérêts du pays et qu'elle est d'avis que les déclarations ministérielles à ce sujet sont de nature à soulever une agitation dangereuse parmi la population canadienne, rejetée par 114 voix contre 70, 288, 289, 290.
14. MANITOBA, ECOLES DE :—Motion de M. McCarthy déclarant—sous forme d'amendement,—Que cette Chambre a entendu avec regret les déclarations faites récemment pour définir la politique du gouvernement sur la question des Ecoles de Manitoba, et qu'elle ne veut pas par son silence laisser croire qu'à la session qui aura lieu en janvier prochain, pas plus qu'à la session actuelle, elle sera prête à adopter une loi pour rétablir le système des écoles séparées à Manitoba dans le sens de l'ordre réparateur du 21 mars 1895, rejetée sur division, 295.